

Sa puissance met tous les ravageurs en effervescence.

L'insecticide de vos cultures de printemps.

CEREALES	Seuil d'intervention	Dose/ha
 Cécidomyies du blé (<i>Contarinia tritici, Sitodiplosis mosellana</i>)	Intervenir dès piégeage de 10 cécidomyies ou plus par cuvette en 1 journée	100g/ha
 Puceron du feuillage (<i>Metopolophium dirhodum</i>)	Intervenir dès 20 à 30 pucerons par tige en céréales à paille	70g/ha
 Mouche mineuse (<i>Agromyza nigrella</i>)	Surveiller les cultures à partir du mois d'avril, intervenir en début d'attaque	70g/ha
 Puceron des épis (<i>Sitobion avenae</i>)	Intervenir dès le stade début épiaison, lorsque 1épi sur 2 est infesté par au moins 1 puceron	100g/ha
 Tordeuse des céréales (<i>Cnephiasia pumicana</i>)	Blé : Intervenir dès 1 à 2 larves sur 10 pieds Orge : Intervenir dès 1 larve sur 10 pieds	70 g/ha
COLZA		
 Charançon des siliques (<i>Ceutorhynchus assimilis</i>)	Intervenir pour 1 charançon pour 2 pieds en moyenne, le stade sensible étant du 'Début floraison' au stade 'Silique d'au moins 4cm'	50 à 70 g/ha
POIS		
 Sitone du pois (<i>Sitona lineatus</i>)	Intervenir avant les pontes lorsque 5 à 10 morsures sont identifiées sur les 1ères feuilles	80g/ha
 Thrips du pois (<i>Thrips angusticeps</i>)	Intervenir dès 1 thrips par plante à partir de 80% de levée jusqu'au stade 6 feuilles	80g/ha
 Tordeuse du pois (<i>Cydia nigricana</i>)	Dès 400 captures pour les pois protéagineux, avant pénétration dans les gousses	80g/ha
LIN		
 Thrips du lin (<i>Thrips angusticeps</i>)	Intervenir dès 5 thrips par balayage rapide de la main au sommet des lins	70g/ha
BETTERAVE		
 Noctuelle défoliatrice (<i>Autographa gamma</i>)	Intervenir dès présence de jeunes chenilles sur 50% des pieds et des déjections visibles	70g/ha
 Pégomyie de la betterave (<i>Pegomyia betaee</i>)	Intervenir lorsque 10% des betteraves sont porteuses d'asticots et de galeries (au printemps) et 50% ont des galeries (en été)	70g/ha

LES USAGES



CULTURES	RAVAGEURS	TYPE TRAIT.	DOSE D'AMM	NB TRAIT.	DAR	ZNT
GRANDES CULTURES						
COLZA	Charançon du bourgeon terminal	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Charançon des siliques * (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
	Charançon des tiges *	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Grosse altise *	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Méligèthe *(F)	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
CEREALES (blé, orge, avoine, seigle et triticale)	Cécidomyie (F)	TPA	0.1 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m
	Pucerons des épis (PE)	TPA	0.08kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m
	Mouches mineuses	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Tordeuses (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Pucerons du feuillage (PE)	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Cicadelles	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
POIS PROTEAGINEUX (hiver et printemps)	Sitones Thrips Puceron vert (PE) Tordeuses du pois (F) Noctuelles défoliaitrices	TPA	0.08 kg/ha	2	14 j	5 m
BETTERAVES	Pégomyie	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
LIN	Thrips du lin (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
POMME DE TERRE	Doryphore (F)	TPA	0.08 kg/ha	2	21 j	5 m
TRAITEMENTS GENERAUX (sauf sur sorgho, maïs et chou)	Noctuelles terricoles Noctuelles défoliaitrices	TPA	0.07 kg/ha	2		5 m

Recommandation : ne pas dépasser 30 g/ha de matière active/culture ou 30 g/an en cultures pérennes.

* Egalement homologué sur crucifères oléagineuses non alimentaires

(F) : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles.

(PE) : Emploi autorisé au cours des périodes d'exsudats en dehors de la présence des abeilles.

Mageos® MD

- Autorisation de vente : N°9700278
- Composition : 15% d'alphaméthrine
- Formulation : Granulés dispersables (WG)
- Usages et doses autorisés : (cf. recto)

- Classement :

H302 : nocif en cas d'ingestion.



H335 : peut irriter les voies respiratoires.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H400: très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

- ZNT : (cf. recto)

- Délai avant récolte : (cf. recto)

- Délai de rentrée dans la parcelle : 6h à l'extérieur - 8h en serre

- Nombre maximum d'application : 2 applications par an, par espèce d'insecte et par parcelle



Protection utilisateur lors de la manipulation produit : gants en nitrile En374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse de Cat III type PB3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, et masque de type A2P3.

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
 - 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
 - 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®
- * Marque déposée Sté PANTEK France



PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.



CONTACTS UTILES

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE</small> ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'altitude N° Vert 0 800 887 887 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 88 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE</small> ou www.adivalor.fr

[®] Marque déposée BASF Mageos® MD - Janvier 2014 Réf. 162CEIE0114NORD - Annule et remplace toutes les versions précédentes. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N° Azur de BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: consulter www.agro.bASF.fr